

# Budget *participatif*

*Proposez vos projets,  
la Ville réalise !*



**10 000 €**

**POUR VOS  
IDÉES DE PROJETS  
POUR LA VILLE**

VILLE DE  
**Gagny**  
www.gagny.fr

**2025**

**Budget Participatif de la Ville de Gagny**

La Ville de Gagny lance son deuxième budget participatif, doté d'une enveloppe de 10 000€. Ce budget a permis aux habitantes et habitants de proposer un ou plusieurs projets utiles à tous les Gabiniennes et Gabiniens. Ceux-ci ont été soumis à une étude auprès des services municipaux afin de définir leur faisabilité. Vous trouverez dans ce dossier les avis des techniciens sur chacun des projets lorsque cela a été possible. Lors de cette séance de travail, en tant que Conseillers de Quartier vous serez invités à donner votre avis, aux côtés de Monsieur le Maire et de ses Adjoints de quartier. Bonne séance de travail.

## PROJET N°2025-001

**Annexe : page 22**

**Intitulé : Espace de convivialité en cœur de ville**

**Nombre de personnes impliquées : les membres du Conseil de quartier Grand Centre**

**Objectif du projet : Cadre de vie / sécurité**

### Descriptif

Créer un espace de jeux intergénérationnels, tels que des tables de jeux avec damiers intégrés (échecs, dames, jeux de société), à proximité des bancs existants. Ces équipements encourageront les échanges entre générations, renforceront le lien social et offriront des activités ludiques accessibles à tous, petits et grands.

Ce projet durable vise à développer et encourager le lien social sur la place de la mairie.

Il s'inscrit dans une démarche inclusive, durable et adaptée à tous les publics.

### Avantages et Contraintes

Avantages :

- Favoriser les échanges entre générations.
- Dynamiser la place et encourager la convivialité.
- Valoriser l'espace public (aménagement modernes et inclusifs).

Contraintes

- Espace disponible limité, il faut composer avec les usages existants de la place et le mobilier actuel.
- L'aménagement doit répondre aux normes d'accessibilité tous public (PMR...).
- Budget limité pour le coût de l'aménagement.

**ETUDE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Etude du projet attribué au service : Direction de l'Espace Public

Faisabilité : non

Avis étayé du service : Projet ne pouvant pas être pris en compte dans le budget participatif car étude prévue sur 2026 pour végétalisation de la place Foch => réaménagement complet en fonction des contraintes de la dalle parking. Vu avec Monsieur Le Maire, l'idée sera intégrée à la réflexion globale. Nous pouvons l'accompagner à l'ERJ.

Autres services ou prestataires sollicités :

Service des interventions extérieures, service Bâtiments

Estimation durée d'exécution :

Estimation du coût et sa nature (investissement, fonctionnement, RH, fluides, etc.) :

Coût de remise en état éventuelle des locaux mis à disposition.

**Décision : Projet non retenu dans le cadre du budget participatif, mais pris en charge par la Ville**

Projet intégré à la réflexion d'ensemble menée sur le réaménagement de la place Foch.

## PROJET N°2025-002

**Intitulé : BRAILLERAP - IMPRIMANTE BRAILLE**

**Nombre de personnes impliquées : 17+**

**Objectif du projet : Communication / Lien social.**

### Descriptif

Mettre à disposition des services municipaux de la ville de Gagny pour les personnes handicapées visuelles une imprimante Braille ou embosseuse. La personne voyante tape le texte en noir sur un ordinateur, puis l'imprime d'un simple clic, en braille sur l'imprimante spécifique.

Contexte.

La section 3D du club Microtel de Gagny a décidé de se lancer dans la réalisation d'une imprimante Braille pour plusieurs raisons :

Créer du lien entre les participants à travers la réalisation d'un projet hors du commun.

Apporter un soutien à la communauté des personnes déficientes visuelles,

Leur faciliter les démarches administratives en leur offrant un accueil adapté.

Faciliter la communication des agents municipaux recevant les personnes handicapées visuelles.

Faciliter la communication entre les communautés - le programme de transcription permet d'éditer du Braille dans différentes langues.

Le projet.

Ce projet open source est issu de nombreux essais et travaux réalisés au fil des années dans les FabLabs et le milieu Maker.

Cette imprimante de taille modeste serait placée dans les services accueillants du public afin de faciliter la communication ; plusieurs imprimantes seraient nécessaires.

La réalisation complexe met en œuvre plusieurs compétences comme le dessin technique avec la modélisation des pièces, la maîtrise de l'impression 3D, des connaissances en programmation et en électronique, la maîtrise de l'usinage industriel, ainsi que de bonnes bases informatiques.

Le prix de revient par machine est d'environ 450/500 €, qui représente uniquement les matériels, moteurs, carte électronique, visseries, boîte, axes chromés, câblages et diverses pièces.

L'usinage des éléments 3D, la découpe laser des éléments en bois, le montage, l'assemblage, le réglage et toute la mise au point ainsi que la formation ne sont pas évalués, ce travail est effectué par le groupe de bénévoles de Microtel qui s'investissent sans compter.

Une première imprimante fonctionnelle a été réalisée et elle a été testée par une personne déficiente visuelle.

### Avantages et Contraintes

Les avantages sont nombreux pour les non-voyants et les personnes qui les accueillent dans leurs démarches.

Plusieurs imprimantes réparties dans les différents lieux administratifs faciliteraient la communication entre les administrés en situation de handicap et les agents municipaux.

La personne voyante tape le texte en noir sur ordinateur puis l'imprime d'un simple clic en braille.

Le programme de transcription est libre de droit et très facilement abordable.

Le coût relativement modeste pour cette machine pour sa réalisation et des frais d'utilisation réduits où seul un papier format A4 spécifique embossage braille sera obligatoire.

Une bonne réactivité pour donner un renseignement et une communication facilitée aideraient le service public et les administrés.

L'utilisation optimale de la machine se trouve dans des textes courts, comme une liste de documents à fournir, une adresse, exprimer un besoin ...

La connaissance d'un simple programme de traitement de texte et la possibilité d'importer le texte d'un programme tiers est un atout, les formats sont variés.

Les contraintes (très restreintes) :

Un bruit un peu élevé lors de l'embossage (un peu comme les imprimantes matricielles).

Suivre une petite formation d'environ une à deux heures, pour apprendre et comprendre l'utilisation de la machine (installation du programme, initialisation, apprentissage).

Installer le programme de transcription sur un ordinateur à proximité de l'imprimante, ce programme est libre de droit.

Mettre à disposition pour chaque imprimante une ramette de papier, coût +- 17€.

Prévoir une accessibilité facilitée à la machine et une connexion à un ordinateur, ainsi qu'une prise 220V et le stockage du papier.

**ETUDE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Etude du projet attribué au service : Direction de l'Accueil Population

Faisabilité : oui

Avis étayé du service :

L'imprimante serait stockée à la Direction générale de la Mairie. Concernant l'Accueil population, les listes de documents disponibles seront donc proposées également en braille par les hôtesse. 2 agents seraient formés.

Autres services ou prestataires sollicités : l'association Microtel dans le cadre de son projet « L'imprimante BrailleRAP ».

Estimation durée d'exécution : Immédiate. Une communication auprès de tous est également intéressante. Les autres services pourraient aussi en profiter et proposer cette possibilité aux usagers qui en auraient besoin.

Estimation du coût et sa nature (investissement, fonctionnement, RH, fluides, etc.) : gratuit car l'association fournit une machine en test.

**Décision : Projet retenu au titre du budget  
participatif**

Une première phase d'expérimentation sera lancée à l'Hôtel de Ville, avant une éventuelle mise à disposition dans d'autres bâtiments municipaux accueillant des personnes en situation de handicap.

Coût estimé : 500€

## PROJET N°2025-003

Annexe page 23 et page 24

**Intitulé : Ilot de fraîcheur et de convivialité en cœur de ville.**

**Nombre de personnes impliquées : les membres du Conseil de quartier Grand Centre**

**Objectif du projet : Cadre de vie / sécurité.**

### Descriptif

Créer un espace ombragé et rafraichissant accessible à tous favorisant les échanges entre les générations à travers le jeu. Nous proposons d'installer des pergolas d'ombrage sur l'espace de jeux pour enfants.

Ce projet répond à un besoin réel de confort, de sécurité et de lien social sur la place de la mairie.

Cette solution permettra de protéger les usagers des fortes chaleurs et des rayons UV, favorisant ainsi une utilisation plus fréquente et sécurisée de l'aire de jeux tout au long de l'année.

### Avantages et Contraintes

- Avantages :
  - Favoriser les échanges entre générations.
  - Dynamiser la place et encourager la convivialité.
  - Valoriser l'espace public (aménagement modernes et inclusifs).
- Contraintes :
  - Espace disponible limité, il faut composer avec les usages existants de la place et le mobilier actuel.
  - L'aménagement doit répondre aux normes d'accessibilité tous public (PMR...).
  - Budget limité pour le coût de l'aménagement.

**ETUDE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Etude du projet attribué au service : Direction de l'Espace public

Faisabilité : non

Avis étayé du service : Projet ne pouvant pas être pris en compte dans le budget participatif car étude prévue sur 2026 pour végétalisation de la place Foch => réaménagement complet en fonction des contraintes de la dalle parking. Vu avec Monsieur Le Maire, l'idée sera intégrée à la réflexion globale.

Autres services ou prestataires sollicités :

Estimation durée d'exécution :

Estimation du coût et sa nature (investissement, fonctionnement, RH, fluides, etc.) :

**Décision : Projet non retenu dans le cadre du budget participatif, mais pris en charge par la Ville**

Projet intégré à la réflexion d'ensemble menée sur le réaménagement de la place Foch.

## PROJET N°2025-004

**Intitulé : SECURISATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE DU TRONCON 22-26 RUE RENE BASCHET**

**Nombre de personnes impliquées : 8**

**Objectif du projet : Cadre de vie / sécurité**

### Descriptif

PROPOSITION AU BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE GAGNY 2025 : SECURISATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE DU TRONCON 22-26 RUE RENE BASCHET (Face Parc Courbet)

Contexte :

- Le tronçon du 22 au 26 rue René Baschet correspond à une impasse puisqu'il se termine (à la hauteur du 22) par les entrées de parking de la Résidence des Grands Coteaux (500 logements), et de la Résidence La Roseraie (60 logements) et l'entrée d'une voie privée menant à 5 à 6 logements en impasse.
- Depuis que la Résidence des Grands Coteaux a clôturé son terrain, de nombreux résidents forcent le passage en faisant des accélérations lorsque le portail est ouvert afin d'éviter de faire un grand détour par le centre-ville et la rue Henry Maillard.
- 2 écoles à forte fréquentation et un centre de loisir maternelle public se trouvent dans le même périmètre : l'école publique élémentaire et maternelle chemin des sables et une école privée non sectorisée qui génère un fort flux automobile aux heures de pointe.
- Sur cette zone : présence d'une zone réservée aux pompiers avec interdiction de s'arrêter indispensable à la défense incendie de la Résidence La Roseraie.
- Sur cette zone : aucun trottoir accessible PMR ni à droite, ni à gauche.

Problématique :

- Défaut de sécurité dans la circulation des personnes et surtout des enfants fréquentant les équipements scolaires et péri scolaires amplifié par les accélérations de véhicules qui veulent éviter d'avoir à faire le tour en profitant du portail ouvert aux Grands Coteaux. (Vitesse excessive + non-respect de la règle de priorité)
- Impossibilité quotidienne d'assurer la défense incendie des 2 bâtiments de la Résidence La Roseraie ainsi que les logements dans l'impasse du 22 Baschet; du fait de stationnements systématique et à toute heure de voitures sur les bandes jaunes (Zebra), mais également de camionnette ou de camions (véhicule de 3 m de hauteur parfois).

- Altération régulière de l'accès aux entrées des parkings : parkings auto de la roseraie, des grands Coteaux et des résidents du 22 Baschet + parking vélo et équipement personne en situation de handicap de La Roseraie ; par du stationnement sauvage devant les grilles ou du stationnement gênant, entravant la capacité de manœuvrer pour entrer dans les parkings.
- Impossibilité pour les poussettes et les fauteuils roulant de circuler sur les trottoirs sur ce tronçon les amenant chaque jour à circuler sur la chaussée aux heures de forte densité de fréquentation de la rue par des véhicules à moteur.
- Impossibilité régulière de sortir les poubelles de la Résidence du fait de stationnement anarchique en haut de la rampe.

Propositions :

1/ Repasser les lignes d'interdiction de stationner en jaune et ajouter une zone d'interdiction de s'arrêter entre l'entrée du bâtiment 24 Baschet et le portique des grands Coteaux. (cf. plan en illustration de la proposition)

2/ Etudier la faisabilité technique d'un élargissement du trottoir du côté des bâtiments, permettant une circulation sécurisée des enfants/ des poussettes et des fauteuils roulants. A défaut, et a minima rehausser le trottoir existant avec bordure de défense.

3/ Matérialiser les zones d'entrave souhaitées à 100% au stationnement par des bacs béton 50/60 cm permettant également des plantations ornementales voire alimentaires (voir plan en annexe les 2 zones ciblées). Cette proposition permet :

- l'amélioration du cadre de vie permettant ainsi d'embellir l'espace urbain
- l'harmonisation environnementale compte tenu de la proximité avec le parc Courbet
- une contribution à la biodiversité, même modeste, à l'accueil d'insecte pollinisateurs
- une démarche éducative auprès des enfants en proposant peut être de découvrir plusieurs espèces de plantes (si on va plus loin).

Par ailleurs, la présence de ces bacs, à la croisée de 3 espaces résidentiels qui se fréquentent aujourd'hui assez peu pourraient faire l'objet d'une animation partagée favorisant ainsi une vie de quartier dynamisée. (Fête des voisins en communs, espaces de dialogue à créer etc...)

4/ Sur le linéaire pompier : positionner tout le long des potelets sécables (cf. devis ci-dessous) afin de sécuriser définitivement cette zone et permettre la circulation des piétons et des PMR sur une zone rendue inaccessible à du stationnement anarchique.

Evaluation des coûts liés à ce projet :

Peinture jaune spécial route : environ 100€

Elargissement du trottoir et faisabilité technique : à faire évaluer et chiffrer par les services techniques de la commune car nécessite une expertise que nous n'avons pas.

Rehaussement du trottoir : idem

Pose de bordures de défense : environ 75€/pièce (réf : Point P x 20 pièces) + mortier-colle : environ 210€ (réf Point P)

Pose de 4 bacs en béton : environ 450€

+ terreau : 70lx4 = 280l soit 6 sacs de 50l environ 40€

Plantes :

Thym : 54€

Lavande : 144€

Potelets sécables : 2560€ (hors pause)

Exemple de modèle : base 1 potelet tous les 3 mètres sur 35 mètres.

## Avantages et Contraintes

### Avantages :

- Amélioration du quotidien des familles de tout un quartier (plus de 600 foyers)
- Sécurisation des trajets des enfants pour se rendre sur leurs écoles ou centre de loisir
- Sécurisation de 2 résidences : la Roseaie et les logements situés au 22 Baschet
- Embellissement du quartier et du cadre de vie
- Opportunité de mettre en place des liens de voisinage et des actions pédagogiques en rapport avec la biodiversité, le compostage etc...
- Contribution à rendre un quartier accessible PMR.

### Contraintes :

- Questionnement sur la faisabilité technique de certains points du projet (élargissement du trottoir).
- Tout le projet doit se faire en ayant à l'esprit la forte fréquentation de cette zone en termes de circulation de véhicules.

**ETUDE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Etude du projet attribué au service : Direction de l'Espace public

Faisabilité : non

Avis étayé du service : Il s'agit d'un tronçon de voie privée non ouvert à la circulation ;

Conformément au CCTG pas d'intervention de la ville.

Propriétaire : Résidence des Grands Coteaux qui devait monter, il y a quelque temps, un dossier de demande de reclassement de la voie.

Dernier courrier riverain signé de Monsieur Le Maire en date du 12/05/25 précise que la copropriété des Grands Coteaux reste responsable de l'aménagement de la voie jusqu'à une éventuelle rétrocession.

Autres services ou prestataires sollicités :

Estimation durée d'exécution :

Estimation du coût et sa nature (investissement, fonctionnement, RH, fluides, etc.) :

## **Décision : Projet non retenu dans le cadre du budget participatif**

Ce projet, situé sur une voie privée appartenant à la résidence des Grands Coteaux, ne peut être réalisé. Toutefois, Monsieur le Maire demeure ouvert à l'idée d'une rétrocession, en précisant que cette procédure est longue et complexe.

**PROJET N°2025-005**

Annexe : page 25

Intitulé : Protéger la faune

Nombre de personnes impliquées : 1

**Objectif du projet : favoriser leur développement et contribuer à nourrir certaines espèces notamment les hérissons ou les moineaux.**

**Descriptif**

Je propose de disposer dans l'ensemble de la commune des hôtels à insectes (différentes tailles).

En disposer dans des arbres lorsque c'est des petits ou directement au sol lorsque c'est des très grands.

Expliquer leur utilité afin de convaincre des particuliers à en disposer dans leurs jardins ou rebords de fenêtres voire dans les espaces verts des copropriétés.

**Avantages et Contraintes**

- Avantages
- Contribuer à garder les insectes essentiels sur la commune ( comme la coccinelle qui mange les pucerons ou l'araignée qui peut se nourrir des mouches et des moustiques) mais aussi peut servir pour nourrir des animaux tels que le hérisson (espèce menacée) ou le moineau.
- Inconvénients
- Surveiller que des espèces invasives ne prennent pas la place.

**ETUDE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Etude du projet attribué au service : Service Stratégie animale en ville et biodiversité

Faisabilité : non

Avis étayé du service : L'installation généralisée d'hôtels à insectes plurispécifiques dans la commune présente des limites bien documentées. Ces dispositifs sont souvent colonisés par des espèces généralistes, voire exotiques envahissantes, au détriment des espèces locales. Mal entretenus, ils peuvent également favoriser la prolifération de parasites ou pathogènes.

Les experts en écologie préconisent plutôt la préservation ou la création d'habitats naturels (bois mort, haies, friches, tiges creuses, zones peu tondues), plus favorables à la faune locale. Pour les espèces comme les moineaux ou les hérissons, des aménagements spécifiques (nichoirs, haies denses, refuges au sol) sont mieux adaptés.

Une mise en place ponctuelle et ciblée d'hôtels à insectes, accompagnée d'un volet pédagogique et d'un entretien régulier, peut être envisagée dans certains sites pilotes. Une généralisation à

l'échelle communale n'est pas forcément recommandée.

En revanche, une communication pédagogique à destination des habitants sur le rôle réel des hôtels à insectes et les bonnes pratiques pour favoriser la biodiversité ordinaire dans les jardins (laisser du bois mort, planter local, éviter les tontes rases...) pourrait être un axe intéressant à développer.

En effet, si chaque habitant disposant d'un jardin adopte ces gestes simples, les bénéfices pour la biodiversité locale seront bien plus durables et étendus qu'une installation généralisée de dispositifs artificiels.

Autres services ou prestataires sollicités : DBAT ou CTM ?

Estimation durée d'exécution :

Estimation du coût et sa nature (investissement, fonctionnement, RH, fluides, etc.) :

## **Décision : Projet non retenu dans le cadre du budget participatif**

L'installation d'hôtels à insectes plurispécifiques peut malheureusement perturber l'écosystème local en favorisant la prolifération de parasites ou de pathogènes.

**PROJET N°2025-006**

**Intitulé : L'art en ville**

**Nombre de personnes impliquées : 1**

**Objectif du projet : Divertissement**

**Descriptif**

Bonjour

Je propose de mettre des sculptures dans les différents quartiers de la commune (pas que le centre-ville) et de préférence d'artistes locaux.

Aussi proposer un mur à embellir avec un graffeur professionnel où le public pourra assister à la démonstration. Prendre une photo avant/après pour le Gagny magazine.

Et enfin effectuer une exposition photo extérieure sur les animaux de la faune sauvage présent sur la commune (renard, faucon crécelle, hérisson...) en indiquant comment aider (mettre une gamelle d'eau, donner le nom et les coordonnées des centres de la faune sauvage... ).

**Avantages et Contraintes****Avantages**

- Faire connaître différentes facettes de l'art à tous
- Pour les sculptures et le mur à graffer c'est une démarche pérenne

**Inconvénients**

- Trouver et Contacter les artistes
- Les emplacements pour les sculptures et pour le mur.

**ETUDE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Etude du projet attribué au service : DACP

Faisabilité : oui

Avis étayé du service : L'installation d'œuvres dans la ville nécessite des autorisations entre les artistes et la ville. D'autre part si la ville a la charge d'entretenir les œuvres cela a un coût non négligeable en fonction du nombre. La possibilité de réaliser une fresque sur un mur en extérieur demande des autorisations spécifiques qui sont en fonction du propriétaire des murs et de droits céder à la ville pour la fresque avec tout autant des frais d'entretien de la fresque. Enfin selon mon analyse cela ne rentre pas dans l'objectif d'un "Divertissement".

Estimation durée d'exécution :

Estimation du coût et sa nature (investissement, fonctionnement, RH, fluides, etc.) : Il est difficile de chiffrer un tel projet car rien n'est détaillé précisément.

**Décision : Projet partiellement retenu au titre du budget participatif**

Les fresques murales sont acceptées, sous réserve des disponibilités budgétaires, tandis que les structures artistiques proposées ne seront pas retenues en raison de la complexité juridique liée à la propriété intellectuelle des œuvres.

## PROJET N°2025-007

**Intitulé : Nettoyage de la ville**

**Nombre de personnes impliquées : 2**

**Objectif du projet : cadre de vie/sécurité**

### Descriptif

Bonjour

Je propose d'effectuer une journée de ramassage des déchets sur l'ensemble de la ville via les habitants et le personnel de la commune.

Comprenant les étangs de Maison Rouge qui sont malheureusement très impactés.

Faire également de la prévention en discutant avec les enfants.

A la fin de la journée notifier le poids des déchets et prendre des photos avant/ après pour le Gagny magazine.

Pour la diffusion de ce projet nous pourrions nous appuyer sur les conseils citoyens.

### Avantages et Contraintes

#### Avantages

- Rendre le temps de quelques jours la ville plus propre
- Rendre compte aux habitants de la pollution
- Moment convivial

#### Inconvénients

- Avoir le matériel nécessaire pour faire le nettoyage dans les étangs
- Avoir assez de personnes engagées.

**ETUDE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Etude du projet attribué au service : Service Jeunesse et Vie citoyenne

Faisabilité : non

Avis étayé du service : Une opération de nettoyage "coup de propre" de l'ensemble de la ville n'est pas du ressort de la Politique de la Ville.

Concernant les QPV :

Nous avons un partenaire (REFER) qui réalise ce type d'action dans le cadre de la Programmation du Contrat de ville, l'une sur le quartier Jean Moulin et l'autre sur Jean Bouin. Nous pouvons envisager de développer l'action sur le QPV les Dahlias en lien avec l'utilisation de l'abattement TFPB, sachant qu'I3F envisage de sensibiliser les locataires afin de lutter contre les dépôts sauvages et les détritrus (coût : 4000 €).

Parallèlement, I3F prévoit le déploiement d'un chantier avec une structure d'insertion par l'économie pour le nettoyage de l'étang (coût 6500 €).

Autres services ou prestataires sollicités : DTU et Conseil Départemental 93 si aménagement sur A. Briand (entre chemin latéral et école P. Laguesse).

Estimation durée d'exécution :

**Décision : Projet non retenu dans le cadre du budget participatif**

Cette proposition a été jugée hors du périmètre du budget participatif, car elle relève des actions déjà assurées au quotidien par les services municipaux.

**PROJET N°2025-008**

**Intitulé : Piste cyclable dans la rue des Sablons**

**Nombre de personnes impliquées : 1**

**Objectif du projet : Cadre de vie / sécurité**

**Descriptif**

Ce projet vise à créer une piste cyclable permettant la circulation dans les deux sens de la rue des Sablons à Gagny pour les usagers de mobilité douce.

L'objectif est de permettre aux usagers de mobilité douce, notamment les cyclistes et utilisateur de trottinette électrique, de relier plus facilement les quartiers des Abbesses et de la Pointe de Gournay aux équipements sportifs et scolaires du quartier Jean Bouin. Il s'agit d'une réponse simple, économique et écologique à une problématique de mobilité locale.

Problématique actuelle :

Aujourd'hui, les habitants des quartiers Abbesses et Pointe de Gournay doivent effectuer un détour important à vélo, notamment en passant par la N302, pour accéder aux équipements situés dans le quartier Jean Bouin.

Les collégiens résident dans le quartier Jean Bouin qui se rendent au collège Théodore Monod à vélo ou trottinette électrique doivent ou devraient également passer par le détour de la N302 pour rentrer chez eux.

Ce détour est peu pratique, dissuasif pour les cyclistes, et ne favorise pas l'usage des mobilités douces.

Objectifs du projet

- Réduire significativement le temps et la distance de trajet pour les cyclistes.
- Favoriser l'utilisation du vélo et des modes de déplacement doux.
- Sécuriser le retour des collégiens résidents dans le quartier Jean Bouin
- Améliorer la connexion entre les quartiers sans impacter la circulation automobile.
- Valoriser la politique de la ville en faveur de la transition écologique et de la mobilité douce.

Budget (cf. détail fichier joint) :

Solution 1 : 311 €TTC

Solution 2 : 599 €TTC

## Avantages et Contraintes

Avantages :

Coût très faible.

Pas de coût annuel récurrent

Bénéficiaires

- Résidents des quartiers Jean Bouin, Abbesses et Pointe de Gournay
- Collégiens de l'établissement Théodore Monod
- Usagers réguliers des équipements sportifs de la ville
- Politique de la ville en faveur de la transition écologique et de la mobilité douce

Contraintes :

- Des travaux à réaliser (1 journée maximum) qui peuvent gêner les habitants de la rue pour stationner leurs véhicules.

### ETUDE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Etude du projet attribué au service : Direction de l'Espace public

Faisabilité : oui

Avis étayé du service : Largeur de voie de 5 m à sens unique compatible avec l'aménagement d'une bande ou piste cyclable à contre sens, ce qui laissera 3,50 m de large pour la circulation depuis Jean Bouin vers les Abbesses, et 1,50 m de large pour la circulation des vélos depuis les Abbesses vers Jean Bouin.

Autres services ou prestataires sollicités : Bureau d'études de la DEP

Estimation durée d'exécution : Etude et validation : 4 à 6 semaines

Préparation et programmation des travaux : 4 semaines

Exécution des travaux : 1 jour à 1 semaine suivant option retenue

Estimation du coût et sa nature : Investissement

Option n°1 : 1500 €TTC

Option n°2 : 9000 €TTC

Option n°3 : 3500 €TTC

**Décision : Projet non retenu dans le cadre du budget participatif, mais pris en charge par la Ville**

Bien que ce projet puisse entrer dans le cadre du budget participatif, Monsieur le Maire propose, au regard de son coût estimé, de l'intégrer plutôt au budget d'investissement de la collectivité.

Coût estimé : 1500€ ou 9000€ ou encore 3500€

## PROJET N°2025-009

**Intitulé : RAFRAICHISSEMENT D'UN BANC EN BOIS AU LAC**

**Nombre de personnes impliquées : 10**

**Objectif du projet : Communication / Lien social**

### Descriptif

Il existe un banc en bois qui a été réparé dernièrement car une latte était cassée. Il serait bien de rafraichir la peinture à moindre cout puisqu'il n'y a pas l'investissement d'un nouveau mobilier urbain.

Autre proposition : si l'achat d'un banc supplémentaire est réalisable beaucoup de personnes seraient ravies de se reposer et apprécier la magnifique vue du lac.

Cout du projet environ 600 € juste le prix d'un pot de peinture et le temps de travail d'un employé municipal.

### Avantages et Contraintes

Ce banc se situe à la fin de la rue de la rue de Bretagne.

Les avantages sont très importants pour la communication entre les séniors qui se retrouvent après avoir fait un tour de lac.

Les inconvénients il n'y en a pas puisque les nuisances sonores ne sont pas près des habitations des riverains.

**ETUDE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Etude du projet attribué au service : Direction des Interventions Techniques

Faisabilité : oui

Avis étayé du service : ok pour mise en peinture.

Autres services ou prestataires sollicités :

Estimation durée d'exécution : Dès que validé

Préparation et programmation des travaux :

Exécution des travaux :

Estimation du coût et sa nature : 786 € ttc banc neuf ou peinture peu d'impact financier

**Décision : Projet retenu au titre du budget  
participatif**

Cout estimé : 786€ pour un banc neuf ou une remise de peinture  
avec peu d'impact financier.

## PROJET N°2025-010

**Intitulé : Pose de corbeilles de propreté de rue au Chenay**

**Nombre de personnes impliquées : 4**

**Objectif du projet : Aménagement / voirie**

### Descriptif

J'ai remarqué dès 2010, mes enfants étant, par la convention signée entre nos deux villes, scolarisés sur le groupe Jean Jaurès de Neuilly sur Marne, que chaque rue du quartier de l'Avenir possédait en ses deux bouts, une corbeille de propreté urbaine.

J'ai toujours trouvé cela très pratique pour éduquer les enfants à la propreté de la ville.

Or, de l'autre côté de la N 302, dans notre joli quartier du Chenay, point de poubelle.

Il y en a une au mail, une à l'angle rue Racine/rue Musset, et une devant le restaurant O Spécial Grill.  
Et c'est tout !

Je propose que chaque extrémité de rue de ce quartier soit dotée d'une corbeille de propreté urbaine.

D'une centaine d'euros (moins si on achète en lot), il existe différents modèles, avec ou sans cendrier, avec ou sans tri sélectif. Cela motiverait les citoyens à ramasser les déjections de leur chien, à jeter leurs mégots, kleenex, reliefs de repas et encouragerait tous ceux qui ramasse les déchets lors de leurs promenades.

Je dépose un plan avec en turquoise les intersections qui me semblent adaptées.

Compter une quarantaine de corbeilles de propreté.

Budget poubelles 3500€ + pose 1500€= 5000€

### Avantages et Contraintes

**Avantages :** Accroître la propreté urbaine en offrant un endroit où jeter.  
Responsabiliser les citoyens, Apprendre la propreté aux enfants, citoyens de demain, encourager la promenade/glanage de détritrus.

**Contraintes :** du personnel pour vider régulièrement les corbeilles.  
Choix du contenant (avec ou sans sac)  
Choix du tri sélectif ou non, choix de cendrier ou non.

**ETUDE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Etude du projet attribué au service : Direction des Interventions Techniques

Faisabilité : oui

Avis étayé du service : 40 corbeilles c'est trop pour un seul quartier, il y en a 283 pour toute la ville. Les corbeilles sont louées. Sur le prochain marché je vais inclure du bi-compartmenté. Nous ajouterons des corbeilles pour ce secteur à la suite d'une étude. Le prix moyen mensuel HT de location d'une corbeille est d'environ 2€ soit 80 € par mois soit 960 € annuel pour 40 corbeilles, auquel il faut ajouter 108€ de lavage annuel et 88,80 € maintenance annuelle.

Autres services ou prestataires sollicités : Prestataire en charge du marché de location, lavage et maintenance des corbeilles.

Estimation durée d'exécution : Reconduction du marché en avril 2026

Estimation du coût et sa nature : 960€ de location + 108€ de lavage +88,8 € de maintenance soit 1 156,80 € TTC par an.

## **Décision : Projet retenu au titre du budget participatif**

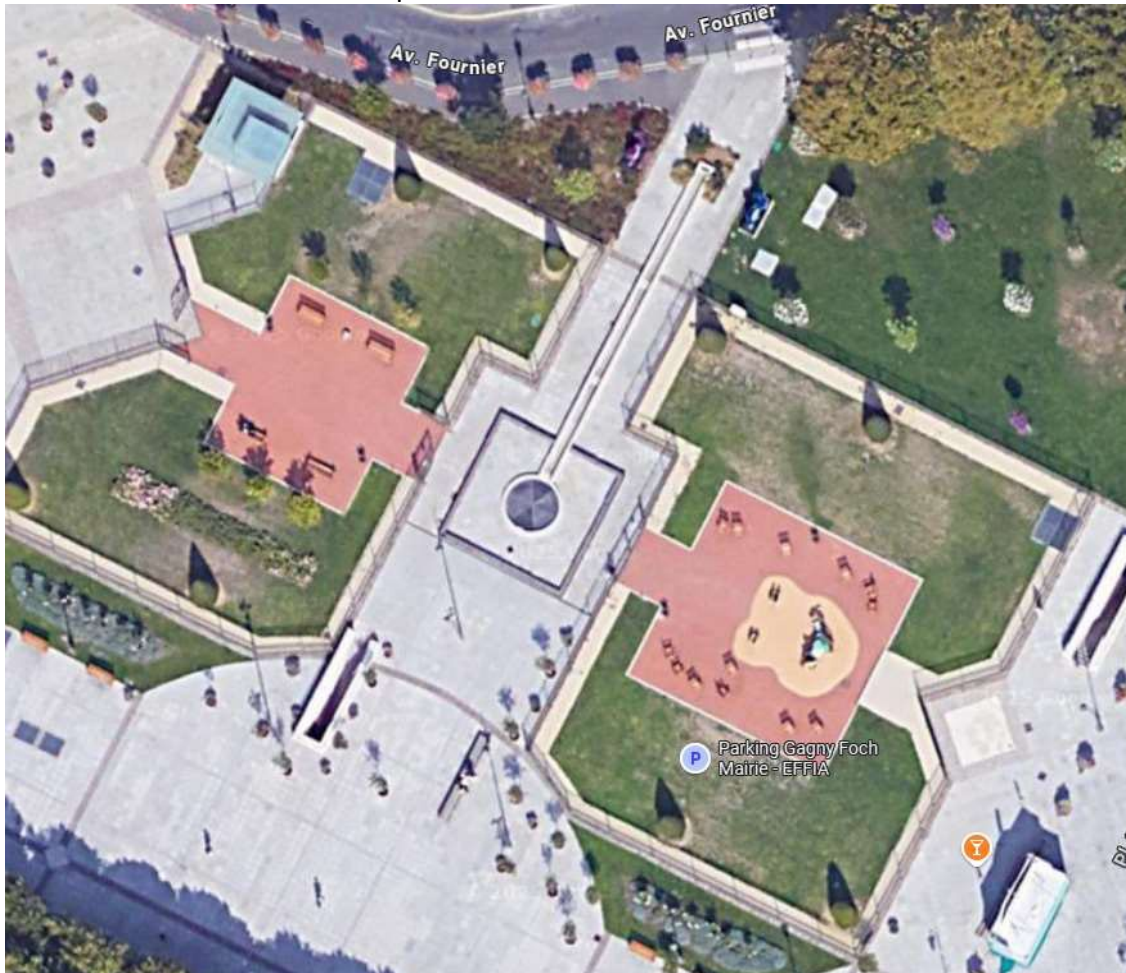
Le besoin de corbeilles pour le quartier du Chenay est reconnu, mais en raison du volume demandé, le projet sera élargi à l'ensemble de la ville et financé via le budget d'investissement de la collectivité.

# ANNEXES

## Espace de convivialité en cœur de ville.

Projet d'aménagement de la place de la mairie : Jeux intergénérationnels

Sur la place de la Mairie – Place Foch actuelle



Description du projet sur l'espace de jeux à créer (côté rue Général Leclerc)

Créer un espace de jeux intergénérationnels, tels que des tables de jeux avec damiers intégrés (échecs, dames, jeux de société), à proximité des bancs existants. Ces équipements encourageront les échanges entre générations, renforceront le lien social et offriront des activités ludiques accessibles à tous, petits et grands.

Avantages :

- Favoriser les échanges entre générations.
- Dynamiser la place et encourager la convivialité.
- Valoriser l'espace public (aménagements modernes et inclusifs).

Contraintes

- Espace disponible limité, il faut composer avec les usages existants de la place et le mobilier actuel.
- L'aménagement doit répondre aux normes d'accessibilité tous public (PMR...).
- Budget limité pour le coût de l'aménagement.

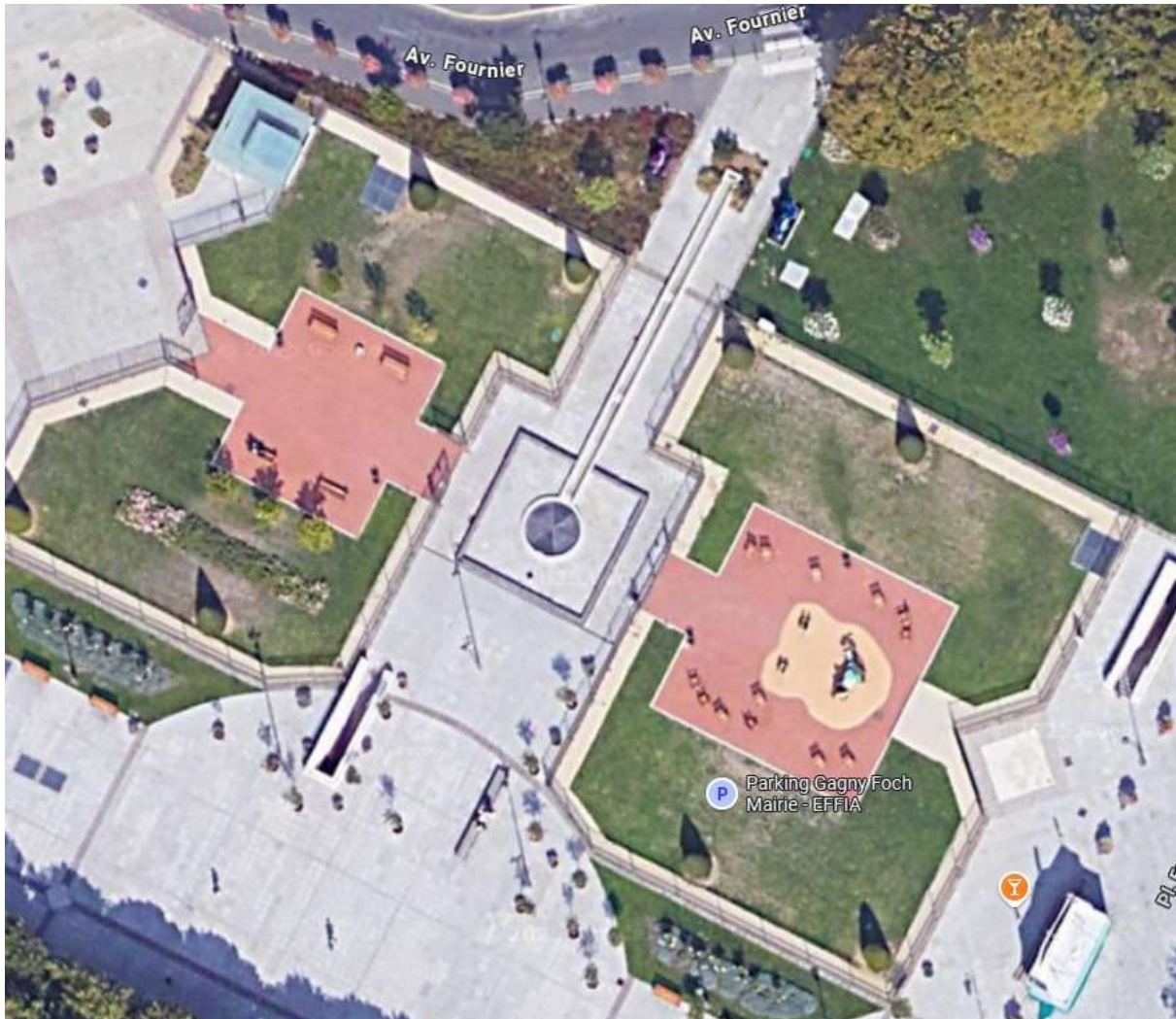
Proposition non contractuelle :

Conclusion : Ce projet durable vise à développer et encourager le lien social sur la place de la mairie. Il s'inscrit dans une démarche inclusive, durable et adaptée à tous les publics.

## Ilot de fraîcheur et de convivialité en cœur de ville.

Projet d'aménagement de la place de la Mairie : Ombrage des jeux existants

Sur la place de la Mairie – Place Foch actuelle



Description du projet sur l'espace de jeux existants (coté Mairie)

Créer un espace ombragé et rafraichissant accessible à tous favorisant les échanges entre les générations à travers le jeu. Nous proposons d'installer des pergolas d'ombrage sur l'espace de jeux pour enfants.

Avantages :

- Offrir un espace de jeux ombragé, sécurisé et agréable.
- Dynamiser la place et encourager la convivialité.
- Valoriser l'espace public (aménagements modernes et inclusifs).
- Encourager le lien social et la rencontre.
- L'entretien régulier par la ville (contrôle et remplacement des équipements, arrosage des plantations au besoin)

Contraintes :

- Espace disponible limité, il faut composer avec les usages existants de la place et le mobilier actuel
- L'aménagement doit répondre aux normes d'accessibilité tous public (PMR...)
- Budget limité pour le coût de l'aménagement

Conclusion :

Ce projet répond à un besoin réel de confort, de sécurité et de lien social sur la place de la mairie. Cette solution permettra de protéger les usagers des fortes chaleurs et des rayons UV, favorisant ainsi une utilisation plus fréquente et sécurisée de l'aire de jeux tout au long de l'année.

Types de pergolas urbaines adaptées à un espace de jeux pour enfants

Pour aménager un espace de jeux pour enfants en milieu urbain, plusieurs types de pergolas peuvent être envisagés afin d'offrir ombrage, sécurité et intégration esthétique.

Voici les solutions les plus pertinentes :

Pergola végétalisée

Conçue en acier, bois ou en aluminium, la pergola végétalisée favorise l'intégration de plantes grimpantes, créant un ombrage naturel et un environnement agréable pour les enfants.

Avantage: Rafraîchissement naturel, esthétique écologique et peut être réalisé par les services municipaux.

Pergola urbaine classique (bois, acier, matériaux recyclés)

Structures robustes et durables, souvent modulables, adaptées aux espaces publics et collectifs. Elles créent des zones de fraîcheur et de détente, idéales pour les aires de jeux.

Avantage: Résistance, facilité d'intégration dans différents contextes urbains, possibilité de personnalisation.

Exemple avec des toiles repositionnables dans un square à Paris 20<sup>ème</sup>

Points clés pour le choix : Sécurité (matériaux non toxiques, robustes), durabilité (résistance aux intempéries, entretien facile), esthétique (intégration urbaine, végétation), conformité (norme EN 1176).

**SECURISATION ET AMELIORATION DU TRONCON 22-26 RUE RENE BASCHET**





# Projet de création de piste cyclable dans la rue des Sablons pour faciliter l'accès aux équipements municipaux et sécuriser les collégiens.

## Résumé du projet

Ce projet vise à créer une piste cyclable permettant la circulation dans les deux sens de la rue des Sablons à Gagny pour les usagers de mobilité douce. L'objectif est de permettre aux usagers de mobilité douce, notamment les cyclistes et utilisateur de trottinette électrique, de relier plus facilement les quartiers des Abbesses et de la Pointe de Gournay aux équipements sportifs et scolaires du quartier Jean Bouin. Il s'agit d'une réponse simple, économique et écologique à une problématique de mobilité locale.

## Problématique actuelle

Aujourd'hui, les habitants des quartiers Abbesses et Pointe de Gournay doivent effectuer un détour important à vélo, notamment en passant par la N302, pour accéder aux équipements situés dans le quartier Jean Bouin. Les collégiens résident dans le quartier Jean Bouin qui se rendent au collège Théodore Monod à vélo ou trottinette électrique doivent ou devraient également passer par le détour de la N302 pour rentrer chez eux. Ce détour est peu pratique, dissuasif pour les cyclistes, et ne favorise pas l'usage des mobilités douces.

## Objectifs du projet

- Réduire significativement le temps et la distance de trajet pour les cyclistes. - Favoriser l'utilisation du vélo et des modes de déplacement doux. - Sécuriser le retour des collégiens résidents dans le quartier Jean Bouin - Améliorer la connexion entre les quartiers sans impacter la circulation automobile.

## Description de la solution proposée

Le projet consiste à autoriser les mobilités douces à emprunter la rue des Sablons dans les deux sens. Actuellement en sens unique, cette rue permettrait un trajet plus direct pour accéder au quartier Jean Bouin. Pour ce faire, une simple piste cyclable serait à créer pour contribuer à améliorer la mobilité douce à Gagny. La largeur de la voie permet cette adaptation sans altérer la circulation motorisée.

Exemple : Accès à la piscine municipale de Gagny Ps : le point de départ est un point de passage obligatoire pour les résidents des quartiers des Abbesses et de la pointe de Gournay et permet de mettre en avant la différence de trajet.

Trajet actuel : 1,2 km Trajet à la suite de la validation du projet : 650 m

## Faisabilité technique et sécurité

Techniquement, la rue des Sablons est suffisamment large pour permettre un aménagement cyclable dans les deux sens. Le marquage au sol (blanc) serait simple à mettre en place.

## Budget estimatif

Le coût du projet est estimé entre 311,67 € et 599,27 € TTC selon le type de marquage au sol choisit. Ce budget modeste rend l'opération particulièrement rentable au vu des bénéfices attendus.

Détail du Budget :

**Solution 1 : Simple symbole peint au sol**

1 Pochoir : 39,99 €HT soit 47,99 € TTC <https://www.direct-signaletique.com/pochoir-piste-cyclable-18035.html>

Peinture blanche (7kg) : 76,40 € HT soit 91,68 € TTC <https://www.direct-signaletique.com/peinture-urbaine-blanche-pour-enrobe-17354.html>

Main d'œuvre (estimation) : calcul basé sur 2 personnes à 3 000 € chargés pendant 3 heures :  $(3\ 000\text{€}/140\text{h}) \times 3\text{h} \times 2\text{ personnes} = 172\ \text{€ TTC}$

**Coût total projet Solution 1 = 311,67 €ttc**

**Solution 2 : Symbole peint au sol avec une ligne blanche discontinue T3 5u**

1 Pochoir : 39,99 €HT soit 47,99 € TTC <https://www.direct-signaletique.com/pochoir-piste-cyclable-18035.html>

1 Pochoir ligne blanche T3 5u : 133 €HT soit 159,60 €HT <https://www.seton.fr/pochoirs-marquage-sol-industriel-bandes-paintstripe-trade.html#302RPA100>

Peinture blanche (7kg) : 76,40 € HT soit 91,68 € TTC <https://www.direct-signaletique.com/peinture-urbaine-blanche-pour-enrobe-17354.html>

Main d'œuvre (estimation) : calcul basé sur 2 personnes à 3 000 € chargés pendant 7 heures :  $(3\ 000\text{€}/140\text{h}) \times 7\text{h} \times 2\text{ personnes} = 300\ \text{€ TTC}$

**Coût total projet Solution 2 = 599,27 €ttc**

### **Bénéficiaires**

- Résidents des quartiers Jean Bouin, Abbesses et Pointe de Gournay - Collégiens de l'établissement Théodore Monod - Usagers réguliers des équipements sportifs de la ville - Politique de la ville en faveur de la transition écologique et de la mobilité douce

### **Impacts attendus**

- Amélioration de l'accessibilité locale - Réduction des trajets motorisés courts - Sécurisation de pratiques cyclables déjà existantes - Sensibilisation et incitation à l'usage du vélo, notamment chez les jeunes

### **Conclusion**

Ce projet s'inscrit parfaitement dans une logique de développement durable, d'amélioration du cadre de vie et de cohérence territoriale. Il offre une solution simple, concrète et rapidement réalisable pour les usagers du quotidien. Nous espérons qu'il retiendra toute votre attention et qu'il pourra bénéficier du soutien de la collectivité.

\*\*\*